

## **Motion 2213**

### **pour un parc public à la pointe de la Jonction**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le plan directeur cantonal 2030 « Genève envie », et sa fiche A11 « Développer le réseau des espaces verts et publics » ;
- le plan directeur communal de la Ville de Genève « Genève 2020 » et son projet localisé « PL1 Jonction » ;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve) ;
- la très faible densité d'espaces verts et publics dans le quartier de la Jonction ;
- l'engouement de la population genevoise pour les parcs urbains et l'accès à la baignade en lac et en rivière ;
- le succès et la fréquentation depuis 3 ans, l'été, des aménagements et de la buvette provisoire sur les berges du Rhône entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction ;
- la libération par les TPG du site entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction prévue en 2018 à l'achèvement du nouveau dépôt de bus à « En Chardon », actuellement en cours de construction ;
- la maîtrise foncière complète des pouvoirs publics sur ce périmètre (95% propriété privée de l'Etat de Genève, 5% propriété privée de la Ville de Genève) ;
- le faible potentiel de construction du site au vu de ses contraintes urbanistiques et de protection contre les crues ;
- les zones d'affectation actuelles du site (70% zone de verdure, 30% zone 3 ordinaire),

invite le Conseil d'Etat

à négocier avec la Ville la vente des terrains de la pointe de la Jonction en vue de la création d'un parc public.